

Comité Syndical du 29 01 07**Objet : Programme d'initiative communautaire Leader + - Animation générale**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le projet Leader + "Couleurs d'Orb en Languedoc", dédié au développement du tourisme vigneron, est dorénavant animé par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, pour les soixante-trois communes du Pays classées en zone Leader, étant précisé que vingt-trois communes éligibles à Leader + ne sont pas incluses dans le périmètre définitif du Pays.

Une cellule d'animation du programme Leader + s'est ainsi mise en place en 2006 au sein du Pays, comprenant quatre intervenants à temps partiel : un coordonnateur, deux chargés de mission (Patrimoine, Culture), un secrétariat. Le chargé de mission Tourisme, personnel CDT, participe également à la cellule d'animation Leader +.

Le coût prévisionnel de cette mission d'assistance technique et d'animation territoriale s'élève, pour l'année 2007, à 70.918 €, selon la ventilation prévisionnelle suivante :

- ingénierie :	44.198 €
- prestations de services :	5.000 €
- déplacements :	12.000 €
- réceptions :	2.000 €
- insertions, impressions :	5.000 €
- adhésions et frais divers :	2.720 €

Afin d'assurer cette mission d'assistance technique, il convient de solliciter auprès du Groupe d'Action Locale, au titre de l'animation territoriale, une demande de financement, pour l'exercice 2007, à hauteur de 29.868 € (montant annuel des crédits d'assistance technique, selon l'échéancier annuel dit du Profil de Berlin), destinés à assurer le cofinancement de l'assistance technique, le complément de financement étant apporté sous forme d'autofinancement.

Par ailleurs, le Pays abritant dorénavant le GAL, il convient d'adhérer à l'association Leader France, garante d'une nécessaire participation aux réseaux nationaux de développement rural. Le montant annuel de l'adhésion, de l'ordre de 500 €, est éligible aux dépenses d'animation Leader portées par le GAL.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette demande de subvention d'un montant de 29.868 €, sur le principe de l'adhésion à l'association Leader France et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer un dossier de demande auprès du GAL Leader + et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette demande de subvention d'un montant de 29.868 €, sur le principe de l'adhésion à l'association Leader France et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande auprès du GAL Leader + et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers 12 février 2007
--

	COMMUNES
1	AGEL
2	AIGNE
3	AIGUES VIVES
4	ASSIGNAN
5	AVENE
6	AZILLANET
7	BABEAU-BOULDOUX
8	BEAUFORT
9	BEDARIEUX
10	BERLOU
11	BOISSET
12	BRENAS
13	CABREROLLES
14	CAMPLONG
15	CAPESTANG
16	CARLENCAS ET LEVAS
17	CASSAGNOLES
18	CAUSSES ET VEYRAN
19	CAUSSINIOJOULS
20	CAZEDARNES
21	CEBAZAN
22	CEILHES ET ROCOZELS
23	CESSENON
24	CESSERAS
25	COLOMBIERES
26	COMBES
27	COURNIOU
28	CREISSAN
29	CRUZY
30	DIO ET VALQUIERES
31	FAUGERES
32	FELINES MINERVOIS
33	FERRALS LES MONTAGNES
34	FERRIERES POUSSAROU
35	FOS
36	GABIAN
37	GRAISSESSAC
38	JONCELS
39	LA CAUNETTE
40	LA LIVINIERE
41	LA TOUR SUR ORB
42	LAURENS
43	LE BOUSQUET D'ORB
44	LE POUJOL SUR ORB
45	LES VERRERIES DE MOUSSAN
46	LUNAS
47	MARGON
48	MINERVE
49	MONS LA TRIVALLE
50	MONTELS
51	MONTESQUIEU
52	MONTOULIERS
53	MURVIEL LES BEZIERS
54	NEFFIES

	COMMUNES	PAYS	LEADER
55	OLARGUES		
56	OLONZAC		
57	OUIA		
58	PAILHES		
59	PARDAILHAN		
60	PEZENES LES MINES		
61	PIERRERUE		
62	POILHES		
63	POUZOLLES		
64	PRADES-SUR-VERNAZOBRES		
65	PREMIAN		
66	PUISSERGUIER		
67	QUARANTE		
68	RIEUSSEC		
69	RIOLS		
70	ROQUEBRUN		
73	ROUJAN		
71	SIRAN		
72	ST CHINIAN		
74	ST ETIENNE D'ALBAGNAN		
75	ST ETIENNE D'ESTRECHOUX		
76	ST GENIES DE VARENSAL		
77	ST GERVAIS SUR MARE		
78	ST JEAN DE MINERVOIS		
79	ST JULIEN		
80	ST MARTIN DE L'ARCON		
81	ST NAZAIRE DE LADAREZ		
82	ST PONS DE THOMIERES		
83	ST VINCENT D'OLARGUES		
84	TAUSSAC LA BILLIERE		
85	THEZAN LES BEZIERS		
86	VAILHAN		
87	VELIEUX		
88	VIEUSSAN		
89	VILLESPASSANS		

Soit 63 communes du Pays
classées en zone Leader

Abeilhan
Alignan du Vent
Autignac
Coulobres
Espondeilhan
Fouzilhon
Magalas
Montblanc
Puimisson
Puissalicon
Roqueredonde
Roquessels
Saint-Geniès de Fontédit
Servian
Tourbes
Valros
Hérépian
Villemagne l'Argentière
Lamalou
Les Aires
Le Pradal

Soit 21 communes hors Pays en zone Leader

26 communes du Pays hors zone Leader